

Marigny Initiatives

Le Journal municipal de la commune de Marigny

AUTOMNE 2015



visitez notre site internet : <http://www.mairie-marigny.com>



Le mot du Maire...

Chers Marignaises et Marignais,

C'est une rentrée énergique qui a débuté en Septembre...

Tout d'abord à l'école Julien Bodin avec un effectif encore en hausse (382 élèves) et où il a fallu réhabiliter un ancien logement en une nouvelle classe de maternelle afin d'accueillir comme il se doit les plus jeunes.

Côté travaux, les Marignais ont pu suivre la démolition de la ruine qui enlaidissait notre bourg. Pour l'heure aucun projet n'est arrêté quant au devenir de ce site.

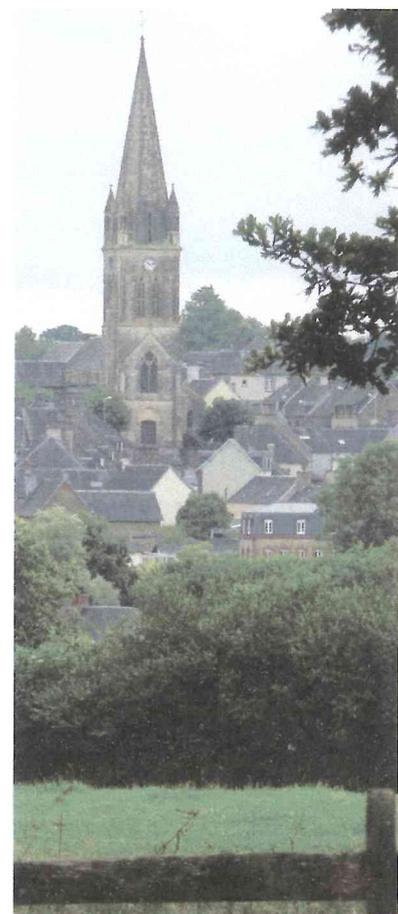
Le lancement des travaux du lotissement des Ormes a débuté lui aussi. Les 19 lots seront commercialisables début 2016.

Pour la première fois, la commune s'est inscrite au concours départemental des villes et villages fleuris. Le résultat est très encourageant et valorisant pour notre équipe des espaces verts puisque MARIGNY est classée en 4^{ème} position.

A noter encore une belle édition du traditionnel DUO NORMAND qui grâce à la disponibilité de nombreux bénévoles a été un franc succès.

Pour finir, cette fin d'année est également marquée par de nombreuses discussions avec les communes voisines afin de mutualiser les moyens dans le cadre d'un bassin de vie commun. Cette démarche pourrait aboutir à la création d'une commune nouvelle.

Fabrice Lemazurier.



Dans ce numéro

Edito du Maire	1
Conseil Municipal	2 à 4
Actualités	5
Vie pratique	6
Passé récent	7
Vie associative	8
Vie locale	9

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : <http://www.mairie-marigny.com>

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, LEGRAVEREND Jean-Claude, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, GENET Philippe, LECOURTOIS Nicole, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, BRIGNOT Elise, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David

Séance du 9 juin

Absents excusés : LECOURTOIS Nicole, HELAINE Stéphane, BRIGNOT Elise.

CONSULTATION : AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE L'EXTENSION DE LA MAISON MÉDICALE.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant l'aménagement intérieur de l'extension de la maison médicale.

La consultation a été lancée suivant la procédure adaptée le 07 mai 2015 avec une remise des offres fixée au 02 juin 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

Lot	Entreprise retenue	Montant HT €
Lot 1 : plafonds suspendus	CONFORT ISOLATION <i>Carpiquet</i>	2 041.43
Lot 2 : plâtrerie sèche	ORQUIN <i>Saint-Lô</i>	5 462.90
Lot 3 : menuiseries intérieures	ORQUIN <i>Saint-Lô</i>	2 639.15
Lot 4 : plomberie ventilation chauffage	DEPERIERS <i>Marigny</i>	8 245.45
Lot 5 : peinture	MARIGNY SERVICES <i>Marigny</i>	4 650.09
Lot 6 : revêtement de sols souples	BOURGET MARQUE <i>Nicorps</i>	2 986.50
Lot 7 : électricité	LECHEVALLIER MONTEIL <i>Saint-Lô</i>	7 824.35
Lot 8 : carrelage et faïence	MARTIN GREGOIRE <i>Saint-Lô</i>	1 454.30
TOTAL MARCHE		35 304.17

JURY DES ASSISES : LISTE PRÉPARATOIRE

Conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Manche en date du 12 mai 2015, le conseil municipal procède au tirage au sort de six noms à partir de la liste électorale.

Ont été tirés au sort : Pierre HEBERT, Didier LEPROVOST, Kévin AUBRY, Gaétan CAPLAIN, Elodie BREARD, André FAUVEL.

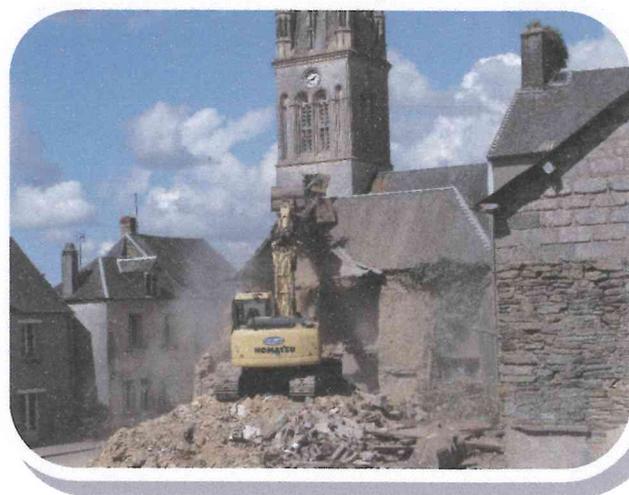
CONSULTATION : DÉMOLITION DE BÂTIMENTS MENAÇANT RUINE EN CENTRE-BOURG

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant la démolition de bâtiments menaçant ruine en centre-bourg.

La consultation a été lancée suivant la procédure adaptée le 07 mai 2015 avec une remise des offres fixée au 02 juin 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

Lot	Entreprise retenue	Montant HT €
Lot 1 : démolition	TP GENET <i>Marigny</i>	30 501.00
Lot 2 : désamiantage	AMIANTE PRO <i>Brécey</i>	12 265.00
TOTAL MARCHE		42 766.00



SAINT-LO AGGLO : CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention entre la commune de Marigny et SAINT-LO AGGLO relative à la mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols à compter du 1er juillet 2015.

Après en avoir délibéré, par 1 abstention et 16 voix « pour », le conseil municipal accepte la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols à compter du 1^{er} juillet 2015 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : <http://www.mairie-marigny.com>

Séance du 7 juillet

Absents excusés : FAUVEL Véronique, LECOURTOIS Nicole, BRIGNOT Elise, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré.

Absente : HOMMET Bernadette.

MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

Après en avoir délibéré, par 17 voix « pour » et 1 « contre », le conseil municipal adopte la motion de soutien à l'AMF relative aux conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER LE MARCHÉ POUR LA RÉALISATION D'UN LOTISSEMENT DE 19 LOTS AUX ORMES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant la réalisation d'un lotissement communal de 19 lots aux Ormes.

La consultation pour les 4 lots a été lancée en procédure adaptée. L'Avis Public à la Concurrence a été envoyé à la publication le 04 juin 2015.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 26 juin 2015 à 10h

Après analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre, ADH 50, conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 1^{er} juillet 2015 a retenu les entreprises suivantes :

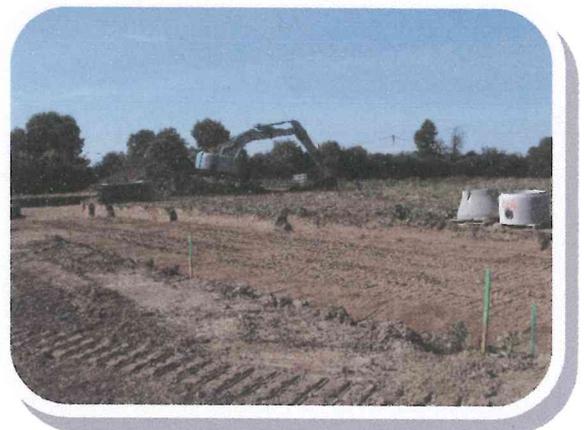
N° lot	Entreprise	Montant € HT	estimation
1	HARDY : offre de base + option 3	128 259.14	150 000.00
2	HARDY	15 654.50	20 000.00
3	SORAPEL : variante	23 498.00	35 000.00
4	ST MARTIN PAYSAGE : variante	15 967.50	15 000.00
	TOTAL	183 379.14	220 000.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix « pour » et 1 « contre » le conseil municipal décide de réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

LOTISSEMENT DES ORMES 19 : PRIX DE VENTE DES LOTS

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente des parcelles à 45 € le m².

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, par 17 voix « pour » et 1 « contre » fixe le prix de vente à 45 € du m².



Retrouver le plan sur le site internet de la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Impayés de cantine :

Afin de réduire les impayés de cantine, des rencontres avec les personnes en difficulté de paiement sont organisées en mairie. Un étalement de la dette, une saisie sur allocations ou sur salaire sont proposés.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : <http://www.mairie-marigny.com>

Séance du 8 septembre

Absents excusés : HELAINE Stéphane, BRIGNOT Elise.

ELABORATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

La Commune a fait établir en 2012 un diagnostic accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite dans les établissements recevant du public.

Ce diagnostic a préconisé des travaux à réaliser avant le 1er janvier 2015, date limite prévue par la loi pour rendre accessibles l'ensemble des établissements recevant du public. Certains de ces travaux n'ont aujourd'hui pas encore été réalisés.

L'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée, dit Ad'AP, va permettre à la Commune de se mettre en conformité. Cet agenda correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé jusqu'à 6 ans à compter de son approbation. Il permettra de suspendre, durant le délai de réalisation des travaux, les sanctions en cas de non-respect des règles d'accessibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'engager à procéder avant le 26 septembre 2015 à l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée qui permettra à la Commune de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de ses établissements recevant du public après le 1er janvier 2015.

REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DU TEMPS DU MIDI

Considérant qu'il importe de gérer le restaurant scolaire et le temps du midi, dans le respect mutuel des enfants et des encadrants, des règles ont été édictées dans le cadre du règlement ainsi qu'une charte de bonne conduite en direction des enfants.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter le règlement intérieur du restaurant scolaire et la charte de bonne conduite tels qu'annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adopter le règlement intérieur du restaurant scolaire et la charte de bonne conduite tels qu'annexés à la présente délibération.

MODIFICATIONS DU PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire rappelle que le PLU communal a été approuvé par délibération du 02 décembre 2004, modifié par délibérations du 15 juillet 2009, du 09 décembre 2009 et 28 mars 2012.

Considérant qu'il convient d'engager une quatrième modification du PLU portant sur la modification du règlement (articles 4, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 13 et 14) des zones urbaines et à urbaniser,

Considérant qu'une cinquième modification portera sur le changement de destination à l'intérieur des zones 1AU et 1AUS en vue d'accueillir un nouveau programme de logements, de densifier le bourg et favoriser la mixité sociale (présence de logements sociaux, privés et locatifs).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré par 17 voix pour et voix 1 contre, le conseil municipal décide d'engager une procédure de modifications du PLU.

ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 49

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les consorts HURTEL ont donné leur accord pour céder à la commune la parcelle cadastrée section AD N°49 (370 m²).

L'acquisition de cette parcelle permettrait de sécuriser la circulation des véhicules rues des Ormes et de la Barberie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de la parcelle au prix de 1 850 € et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES.

AMF : l'appel du 19 septembre pour les communes de France :
L'association des Maires de France a décidé d'engager une journée nationale d'action le samedi 19 septembre prochain dans toutes les communes et intercommunalités de métropole et d'outre-mer. L'association s'appuie sur les 17300 délibérations de soutien déjà reçues contre la baisse des dotations. Une pétition peut être signée sur le site internet de l'AMF pour les administrés qui souhaiteraient soutenir ce mouvement. Monsieur le Maire participera à la journée nationale d'action le 19 septembre à 10h30 à Saint-Lô.

Concours des villes fleuries 2015 :

La commune de Marigny figure au palmarès départemental. La cérémonie de remise des prix sera organisée courant décembre.

Monsieur le Maire souligne le travail de qualité effectué par le service des espaces verts tout au long de l'année.

Paroisse Saint-Vincent de Paul :

Père Claude SARAH, prêtre modérateur, a succédé au Père Daniel JAMELOT au 1^{er} septembre 2015.

ACTUALITES

Le centre de secours de Marigny recherche des volontaires.

Chaque jour, les sapeurs-pompiers s'engagent à porter secours et à protéger leurs concitoyens.

Rejoignez-les !



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE

Sapeur-pompier volontaire : pourquoi pas vous ?

Vous souhaitez :

- vous engager au service des autres et vous réaliser en étant utile ?
- rejoindre un groupe et partager des valeurs de solidarité ?
- vivre des expériences fortes ?
- avoir la possibilité de prendre des responsabilités ?
- développer des compétences variées ?



Devenez sapeur-pompier volontaire !

Quels que soient leurs niveaux d'études et leurs professions, les sapeurs-pompiers volontaires démarrent dans cette activité à niveau égal. Chacun peut progresser, évoluer et prendre des responsabilités.

Les conditions pour devenir SPV

- être âgé de 16 ans au moins (date limite d'engagement : 55 ans)
- être à jour de ses droits civiques et résider en France
- remplir les conditions d'aptitude médicale et physique (vaccins à jour)



Rejoignez un centre de secours

Devenir sapeurs-pompiers c'est aussi rejoindre un centre d'incendie et de secours, qui outre les activités opérationnelles, est animé de moments de partage et de convivialité auxquels conjoints et enfants sont également associés.

Comment s'engager ?

Contactez le centre d'incendie et de secours de Marigny - cs.marigny@sdis50.fr
Lieutenant Chrétien 06 43.05.53.63 ou
Adjudant Lesouef nicolas.lesouef@sdis50.fr

Sainte-Barbe et Sainte-Cécile.

Madame, Monsieur,

Comme tous les ans les SAPEURS POMPIERS fêteront leur Sainte-Barbe et Sainte-Cécile, accompagnés de la Lyre Marignaise

Le Samedi 9 janvier 2016

Nous invitons la population à venir nombreuse nous rejoindre pour les cérémonies à partir de :

- 17h30 : Départ du centre de secours de Marigny en défilé.
- 18h00 : Office religieux en l'église de Marigny.
- 19h15 : Recueillement au Monument aux morts.
- 19h45 : Vin d'honneur servi au Centre de Secours.

Le Président
Caporal Fleuret Baptiste

Le chef de centre
Lieutenant Chrétien Christophe



VIE PRATIQUE

Rentrée scolaire 2015



Nouvelle classe maternelle.

Pour la seconde année consécutive, l'école Julien Bodin a ouvert une classe supplémentaire à la rentrée.

Elle compte à présent 382 élèves répartis dans 5 classes maternelles, 10 classes élémentaires et 2 classes pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Pour tout savoir de l'actualité de l'école, vous pouvez :
consulter le site <http://ecole-elementaire-marigny.etab.ac-caen.fr>
contacter les représentants des parents jb.parents50570@gmail.com

Je vous encourage également à répondre présents lors des différentes manifestations organisées par l'APE qui se mobilise pour contribuer financièrement aux projets pédagogiques proposés aux élèves de Julien Bodin.

Jacques MARIE, directeur.

Multi-accueil Les Petites Canailles



Un autre regard sur la jeunesse

La crèche : un espace où s'épanouir !

Une équipe de professionnelles accueille vos enfants de 2 mois ½ à 4 ans
2 possibilités :

- L'accueil occasionnel : accueil ponctuel ou de courte durée
- L'accueil régulier : accueil sur des journées programmées, déterminées lors de l'établissement d'un contrat.

N'hésitez pas à nous contacter pour connaître les places disponibles.



Salle d'activités.

OUVERTURE : du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30

Quelles démarches ?

Pour l'accueil occasionnel, l'inscription se fait sur rendez-vous directement auprès de la directrice, Mme PRADEAU BREARD.

Pour l'accueil régulier, remplissez un dossier de pré-inscription pour un passage en commission d'admission (2 fois/an).

Où nous joindre ?

Multi-Accueil « Les Petites Canailles » (à côté de l'école Julien BODIN)

9 bis rue des sports à MARIGNY

Tél : 02.33.06.12.37

Email : creche.les.petites.canailles@orange.fr



Mme PRADEAU BREARD est disponible pour vous répondre de 9h à 12h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

PASSE RECENT

DANSES FOLKLORIQUES



Le beau temps était au rendez-vous le 1er août pour accueillir les soixante cinq danseurs et musiciens du groupe « Dance Moris ».

Avec des danses traditionnelles folkloriques d'outre Manche, le groupe a enchanté les spectateurs.

90 ANS DU CLUB DE L'ETOILE SPORTIVE DE MARIIGNY - LOZON - MESNIL-VIGOT

Le samedi 5 septembre dernier, l'association organisait une soirée pour fêter cette date importante signe de longévité.

A cette occasion, les dirigeants ont souhaité retrouver et inviter d'anciens joueurs et dirigeants qui ont participé à l'évolution du club.

Les quelques 330 invités qui ont répondu présent ont pu revoir un diaporama de photos, des licences et maillots qui ont fait l'histoire du club. L'apéritif a laissé place en soirée à un repas sous des tentes installées sur le terrain secondaire.



DUO NORMAND

Cette année encore le DUO NORMAND a connu un succès, avec une météo favorable, les coureurs ont pu participer dans des bonnes conditions à cette belle course. C'est une équipe belge qui a remporté le DUO cette année 2015.

Bravo à tous les bénévoles et organisateurs de cette course qui comme tous les ans se sont mobilisés pour le bon déroulement de cette journée.



VIE ASSOCIATIVE

Les manifestations à venir.

Octobre 2015 :

Mercredi 21 : Loto organisé par l'association des Anciens Combattants de Marigny ☎ 02.33.55.15.36

Vendredi 23 : Assemblée générale de Marigny Je T'Aime

Samedi 24 : Loto organisé par le Club de l'Amitié ☎ 06.15.60.92.26 ou 06.74.11.27.35

Jeudi 29 : Loto organisé par Marigny Je T'Aime ☎ 06.98.98.26.32

Vendredi 30 : Assemblée générale du Comité des Fêtes

Novembre 2015 :

Samedi 7 : Belote organisé par le Club de l'Amitié ☎ 06.70.97.61.07 ou 06.42.84.30.10

Mardi 10 : Loto à St Ebremond de Bonfossé organisé par l'ESM LMV (Club de foot L'Etoile Sportive Marigny Lozon Le Mesnil-Vigot) ☎ 02.33.55.85.11

Mercredi 11 : Loto organisé par Le Fil D'Argent (association organisant le repas des aînés)

Dimanche 15 : Loto organisé par l'A.P.P.E.L (association des parents d'élèves) de l'école Notre Dame ☎ 06.19.76.56.22

Dimanche 22 : repas du Club de l'Amitié

Décembre 2015 :

Vendredi 4 et samedi 5 : TELETHON organisé par l'A.C.L.A.M ☎ 02.33.55.78.99

Samedi 19 et dimanche 20 : Marché de Noël organisé par l'A.P.E (association des parents d'élèves) du collège ☎ 06.88.85.63.22

Jeudi 31 : Réveillon organisé par le Comité des Fêtes ☎ 06.60.79.45.09

Blog : <http://comitedesfetesdemarigny.blogspot.fr/>

Zoom sur l'association Marigny Je T'Aime.

Marigny Je T'aime né en 1989, est une association pour l'environnement et le fleurissement de la ville de Marigny. Nous fonctionnons avec un budget de 15 000€ environ. Notre activité principale est le fleurissement, avec un 4ème prix des villes fleuries en 2015 grâce aux bénévoles, les employés communaux qui entretiennent et Monique Pingret notre responsable du fleurissement qui donne sans compter beaucoup de temps et de goût pour la réussite du fleurissement. L'achat des fleurs est financé avec les dons de la population qui accepte notre carte de soutien. Vient ensuite la randonnée avec 25 sorties. Les estivales du mardi soir ont réuni 140 personnes et 575 participations en 2015, et d'autres randos à thème tout au long de l'année. L'art floral est aussi une belle activité grâce à Sylvie et Marie Noëlle, qui, deux fois par mois dont une journée avec une professionnelle, invitent à la réalisation de compositions florales, de bouquets,



D'autres animations ont eu lieu à différentes périodes; animations nature, verger, jardins, sorties de week-end, vallée verte, ceinture verte, plantation d'arbres,...

Il nous faut bien sûr faire des activités lucratives pour permettre notre fonctionnement: choucroute dernier samedi de janvier, méchoui avant dernier dimanche de juin, loto le jeudi des vacances d'octobre et les cartes de soutien que nous proposons à la population, certains quartiers seront faits en octobre-novembre (sans obligation, merci) Nous vous donnons rendez-vous à notre assemblée générale le vendredi 23 octobre à 20h30 salle des fêtes de Marigny. Venez vous informer un peu plus et pourquoi pas gonfler les rangs des bénévoles. Merci de m'avoir lu.

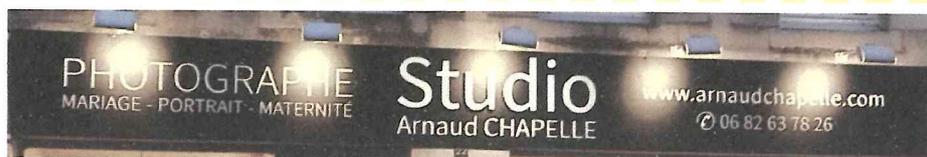
Le président, Didier OZOUF

Site internet : <http://marignyjetaime.free.fr/>



Retrouvez tous les renseignements sur les associations sur le site internet de la mairie : <http://www.mairie-marigny.com> dans la rubrique infos utiles / Les associations.

Zoom sur un de nos commerçants



Depuis le printemps, les locaux du 22 rue Auguste Eudeline sont repris par Arnaud CHAPELLE, photographe.

Après avoir suivi des études d'Arts plastiques et obtenu sa maîtrise, Arnaud CHAPELLE a fait sa formation de photographe sur Photoshop. Il a ensuite pratiqué plusieurs années à Lisieux comme retoucheur numérique, puis monté son enseigne à Mondeville, avant de s'installer à Trévières.

L'opportunité de locaux spacieux et attractifs l'ont amené à s'installer à Marigny où il peut développer ses activités de photographe généraliste : photos d'identité, copies de photos, retouches de photos anciennes, tirages numériques, portraits maternité (bébés, enfants, famille etc), mariage (reportage, couple, préparatifs...), scolaire, industriel etc...

Les photos en vitrine dévoilent des aspects de son talent et de sa créativité.

Le studio est ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Studio@arnaudchappelle.com

LES SERVICES DANS LA COMMUNE

Permanence de Mme Adèle HOMMET-LELIEVRE

Conseillère Départementale : le mercredi de 9h15 à 10h15.

GENDARMERIE 02.33.72.57.90

Lundi 14h-19h, mardi 16h-18h, mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16 et samedi 14h-19h.

TRESORERIE 02.33.55.15.10

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi 8h30-12h.

LA POSTE 02.33.77.55.00

Du lundi au vendredi de 9h-12h 14h-17h30
le samedi de 9h-12h30.

BIBLIOTHEQUE 02.33.56.81.29

Lundi 16h45-17h45, mercredi 10h30-12h 14h-17h,
vendredi 16h45-17h45, samedi 10h30-12h.

ASSISTANTE SOCIALE 02.33.77.28.98

Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois 9h30-11h30 (sur rdv) à l'ancienne Communauté de Communes.

MAISON DE RETRAITE 02.33.77.14.77

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES 02.33.05.23.84

Mardi et jeudi 13h15-17h.

MAISON DES JEUNES 06.37.03.18.98

Mercredi et samedi 14h-18h et pendant les petites vacances scolaires.

C.L.I.C 02.33.06.04.71

1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois 10h45-12h15 à l'ancienne Communauté de Communes.

DECHETTERIE

Lundi 9h-12h 14h-18h, mercredi 14h-18h le jeudi 14h-18h
samedi 9h-12h 14h-18h.

A.D.M.R 06.65.11.04.10

Mercredi 10h-12h à l'ancienne Communauté de Communes.

Aide Chauffage

Comme les années précédentes, le CCAS a décidé de venir en aide aux personnes qui auraient des difficultés à faire face à leurs dépenses de chauffage. Si vous voulez bénéficier de cette aide vous voudrez bien venir compléter en mairie un dossier de demande d'aide **avant le 13 novembre 2015**

Les justificatifs de vos ressources à fournir sont :

- Bulletin de salaire ou titre de pension
- Allocations diverses etc...
- Avis de non imposition 2014

La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
le jeudi de 14h à 18h
et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

Tél : 02.33.55.15.26 Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.mairie-marigny.com>